

Syndicat National des Praticiens Spécialistes de la Santé Publique (S.N.P.S.S.P.)

Enregistrement N°63 du 11/10/1993

Siège National « La Résidence Familiale » Hussein Dey Alger

Tel : 021 47 99 18 Fax : 021 77 14 78 Email: snpsspdz@yahoo.fr site: www.snpssp.org

Alger, le 27 septembre 2017

COMMUNIQUE

Le SNPSSP a appris avec émotion le verdict ayant sanctionné le jugement des personnes incarcérées dans l'affaire de la parturiente décédée à Djelfa, à la fois attristé par les peines prononcées et se réjouissant de la libération proche des personnes détenues. Si nous avons, sans vouloir nous immiscer dans les affaires de la justice, déploré le caractère excessif de la mise en détention préventive dans cette affaire, nous ne pouvons en aucun cas remettre en question le principe de juger conformément à la loi des faits répréhensibles accomplis et reconnus par les individus quelle que soit leur qualité .

Au-delà du choc que cette affaire a constitué pour le personnel soignant, et des réactions passionnées qui s'en sont suivies aussi bien dans l'opinion publique que chez le corps médical, le SNPSSP appelle les uns et les autres à faire preuve de discernement. Ce procès n'est pas celui d'une profession toute entière. Il ne doit ni alimenter l'hostilité qui se manifeste envers ici et là envers des soignants au service de la population au quotidien, ni nourrir un sentiment d'injustice démesuré chez des soignants qui exercent parfois dans des conditions des plus pénibles. Population et soignants doivent rester plus que jamais des partenaires indissociables dans la lutte contre les maladies et la préservation de la santé, et la confiance mutuelle doit être absolument restaurée là où elle a été perdue.

Le SNPSSP est convaincu que le drame de Djelfa n'est qu'un épiphénomène et que le problème de fond à l'origine des dysfonctionnements enregistrés à Djelfa comme ailleurs réside dans les deux problèmes que sont le service civil pour les médecins spécialistes et l'activité complémentaire . L'amélioration des conditions de prise en charge de la population ainsi que les conditions d'exercice des professionnels passera inévitablement par leur abrogation. Ces deux problèmes doivent trouver leur solution dans la loi fondamentale de la santé que nous appelons de tous nos vœux.

P/ LE SNPSSP

Le Président

